Département : Aube
Commune : Pavillon Sainte Julie - Villeloup

Captage « Les Accins de Villeloup »
BSS 0297-4X-0005

PERIMETRES DE PROTECTION
Réglementation et tableau des prescriptions

Rappels :

- A l'intérieur du périmètre de protection immédiate, sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.

- A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée, sont interdites, réglementées ou autorisées, conformément au tableau ci-dessous, les activités suivantes (les prescriptions présentées ne peuvent être que complémentaires à celles imposées par l'application de la réglementation en vigueur) :

INSTALLATIONS ET ACTIVITES		REGLEMENTATIONS				
		PERIMETRE RAPPROCHE			PERIMETRE ELOIGNE	
		Interdit	Spécifique	Générale	Spécifique	Générale
1	**TRAVAUX SOUTERRAINS**					
1.1	- Forages, puits, captages des tiers dans le même aquifère		X		X	
1.2	- Sondages de reconnaissance		X		X	
1.3	- Exploitation de carrière	X			X	
1.4	- Ouverture de fouilles, tranchées, excavations		X		X	
1.5	- Remblayage de carrières, fouilles, tranchées, excavations		X		X	
1.6	- Réalisation de mares, étangs	X			X	
2	**STOCKAGES ET DEPOTS**					
2.1	- Dépôts d'ordures ménagères, détritus, déchets industriels et tous produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux	X				X
2.2	- Stockages de produits chimiques et déchets solides	X				X
2.3	- Stockages d'hydrocarbures et liquides inflammables	X				X
2.4	- Stockages de produits destinés aux cultures (engrais, pesticides, purin, lisiers)	X				X
2.5	- Stockages d'effluents industriels	X				X
2.6	- Stockages d'effluents domestiques collectifs	X				X
2.7	- Station d'épuration, lagunage	X				X
2.8	- Bassins de décantation d'effluents industriels ou urbains	X				X
3	**CANALISATIONS**					
3.1	- Eaux usées domestiques collectives	X				X
3.2	- Eaux usées industrielles	X				X
3.3	- Hydrocarbures, produits chimiques liquides	X				X
4	**REJETS LIQUIDES**					
4.1	- Eaux usées domestiques	X				X
4.2	- Eaux usées industrielles	X				X
4.3	- Effluents agricoles	X				X
4.4	- Installations autonomes de traitement d'eaux usées	X				X
4.5	- Bassins d'infiltration d'eaux pluviales	X				X
5	**CONSTRUCTIONS**					
5.1	- Habitations raccordées à un assainissement collectif	X				X
5.2	- Habitations avec assainissement autonome	X				X
5.3	- Camping, caravaning et annexes	X				X
5.4	- Cimetières	X				X
5.5	- Activités artisanales et industrielles	X				X
5.6	- Bâtiments d'élevage, d'engraissement	X				X
5.7	- Silos produisant des jus de fermentation	X				X
5.8	- Voies de communication, aires de stationnement		X			X
5.9	- Autres constructions (hangar pour matériels par exemple)	X				X

	INSTALLATIONS ET ACTIVITES	PERIMETRE RAPPROCHE			PERIMETRE ELOIGNE	
		Interdit	Spécifique	Générale	Spécifique	Générale
6	**ACTIVITES AGRICOLES**					
6.1	- Drainage agricole	X				X
6.2	- Maraîchage, serres, pépinières	X				X
6.3	- Cultures		X			X
6.4	- Epandage de lisiers, boues de station d'épuration		X			X
6.5	- Epandage d'amendements, d'engrais chimiques, de pesticides		X			X
6.6	- Abreuvoirs, installations mobiles de traite, abris		X			X
6.7	- Pacages des animaux		X			X
6.8	- Retournement de prairies permanentes	X				X
7	**ACTIVITES FORESTIERES**					
7.1	- Défrichement - Déboisements			X		X
7.2	- Coupes à blanc			X		X
7.3	- Utilisation de pesticides (herbicides, insecticides...)			X		X
7.4	- Aires de débardages			X		X
7.5	- Affouragement ou agrainage de gibier		X			X
7.6	- Traitement du bois stocké			X		X
8	**EAUX DE SURFACE**					
8.1	- Travaux sur les cours d'eau		X			X

La commune veillera à l'application stricte des prescriptions énoncées.

En outre, peuvent être interdits ou réglementés et doivent de ce fait être déclarés à l'ARS, toutes activités ou tous faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau.

Cet inventaire des activités et prescriptions sera annexé au rapport.

Montier en Der,

le 11 Avril 2011

P. FRADET
Hydrogéologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique pour le département de l'Aube